



Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-20

ISBN 0-660-61461-8

Ministère de la Justice

Budget des dépenses
2001-2002

Un rapport sur les plans et les
priorités

Approuvé

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et
Procureure générale du Canada

Table des matières

Section I : Messages	3
Message de la Ministre	3
Déclaration de la direction	4
Section II : Vue d'ensemble du ministère.....	5
2.1 Quoi de neuf	5
2.2 Mandat, rôles et responsabilités	6
2.2.1 Structure organisationnelle.....	7
2.3 Objectifs du ministère	8
2.4 Contexte de la planification.....	8
2.5 Dépenses prévues du ministère	11
Section III Plans, résultats, activités et ressources du ministère	12
3.1 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Services gouvernementaux au client	12
3.2 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Droit et orientation	21
3.3 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Administration.....	38
Section IV : Initiatives conjointes	43
4.1 Initiatives horizontales	43
4.4.1 Développement durable	43
Section V : Renseignements financiers	44
5.1 Sommaires des paiements de transfert	44
5.2 Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	44
5.2.1 Objectif	44
5.2.2 Résultats escomptés	44
5.3 Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles.....	45
5.4 Coût net du programme pour l'année budgétaire	45
Section VI : Autres renseignements	46
6.1 Lois appliquées par le ministère de la Justice	46

Section I : Messages

Message de la Ministre

À titre de ministre de la Justice et procureure générale du Canada, j'ai le plaisir de vous présenter le présent rapport sur les objectifs principaux de mon Ministère et sur des objectifs généraux pour l'exercice financier 2001-2002.

Les Canadiens veulent que leur système de justice reflète les valeurs d'équité, d'égalité, de respect et de responsabilité tout en suivant l'évolution des besoins de notre société. Le ministère de la Justice s'efforce d'atteindre ces objectifs pour que notre système de justice continue d'être efficace, accessible et juste.

À cette fin, le Ministère a élaboré un plan stratégique global pour 2001-2005. Il s'est posé pour priorités de servir les Canadiens, de maintenir nos normes élevées et de tirer parti des points forts du Ministère.

Le Ministère doit s'adapter aux besoins des Canadiens et de leur système de justice et leur fournir des services qui répondent à leurs besoins ainsi que de promouvoir une société plus sûre. Les Canadiens peuvent être fiers des réalisations du Ministère et du travail qu'il a accompli avec différents partenaires et intervenants afin de renouveler certains secteurs de notre système de justice.

Le ministère de la Justice doit aussi continuer de s'adapter à l'évolution du rôle du gouvernement du Canada et de ses employés, et de fournir des services de qualité aux ministères et organismes fédéraux. Les ministères et les organismes doivent surmonter de nouveaux défis dans un monde en constante évolution et dans une période marquée par les changements technologiques.

J'espère que les plans présentés ici nous permettrons d'atteindre ces objectifs et permettront au ministère de la Justice de maintenir ses normes élevées en matière de services. Le succès de ce plan est essentiel si nous voulons répondre aux besoins des Canadiens et de faire en sorte qu'ils gardent confiance en notre système de justice et en notre gouvernement.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada,

A. Anne McLellan

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 du ministère de la Justice.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Morris Rosenberg
Sous-ministre

Date :

Section II : Vue d'ensemble du ministère

2.1 Quoi de neuf

Le ministère de la Justice s'applique présentement à moderniser ses pratiques de gestion stratégique et de reddition de comptes. Dans un premier temps, le Ministère a établi au début de 2001 son plan stratégique 2001-2005.

S'alignant sur *Des résultats pour les Canadiennes et les Canadiens*, le plan stratégique s'articule autour de trois orientations stratégiques — servir les Canadiens, assurer une qualité supérieure et faire des choix, et tirer parti de nos forces. Il décrit aussi comment le Ministère compte atteindre ces objectifs en soulignant les initiatives ministérielles clés qu'il devra mettre en place pour y parvenir.

Plan stratégique 2001-2005 – Nouvelles orientations stratégiques

Servir les Canadiens

Nous nous efforcerons de rendre le système de justice pertinent, accessible et adapté aux besoins des Canadiens et nous administrerons ce système efficacement.

Assurer une qualité supérieure et faire des choix

Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients changent, nous nous efforcerons d'assurer un leadership efficace et efficient, et avant-gardiste, de faire preuve d'excellence dans des domaines du droit et des politiques qui font partie intégrante du rôle du gouvernement ou qui sont axés sur les priorités nouvelles de celui-ci.

Tirer parti de nos forces

Nous intégrerons les dimensions juridiques et stratégiques de notre travail afin de mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous nous servirons de notre présence dans tous les ministères et dans tout le Canada pour fournir au gouvernement des conseils opportuns et stratégiques. Nous travaillerons ensemble, nous échangerons nos connaissances et nous créerons un milieu de travail sain et stimulant.

En ce qui concerne les prochaines étapes, le Ministère élabore actuellement un plan d'action stratégique et un processus de planification permanent qui reprennent des éléments du plan stratégique et du plan d'activités qui font le lien avec les exigences en matière de planification et d'évaluation du rendement à l'échelle gouvernementale comme la Structure de responsabilité, de rapport et de rendement et le Rapport sur les plans et les priorités. Les orientations stratégiques et les initiatives ministérielles clés et les stratégies clés seront intégrés aux futurs rapports de planification et d'évaluation du rendement du Ministère.

2.2 Mandat, rôles et responsabilités

Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de procureur général du Canada et de ministre de la Justice.

Le procureur général défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Cela implique la fourniture de conseils et de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, de même que la réglementation et la conduite de litiges. Dans les provinces, le procureur général intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, à l'exception du *Code criminel*, et dans les territoires, il intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, y compris le *Code criminel*.

Le rôle de ministre de la Justice s'exerce principalement à l'égard des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement du Ministre. En outre, celui-ci est responsable en général des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice, exception faite de celles qui portent sur les services de police, les services correctionnels et les libérations conditionnelles.

Le ministre de la Justice assume en totalité ou en partie la responsabilité :

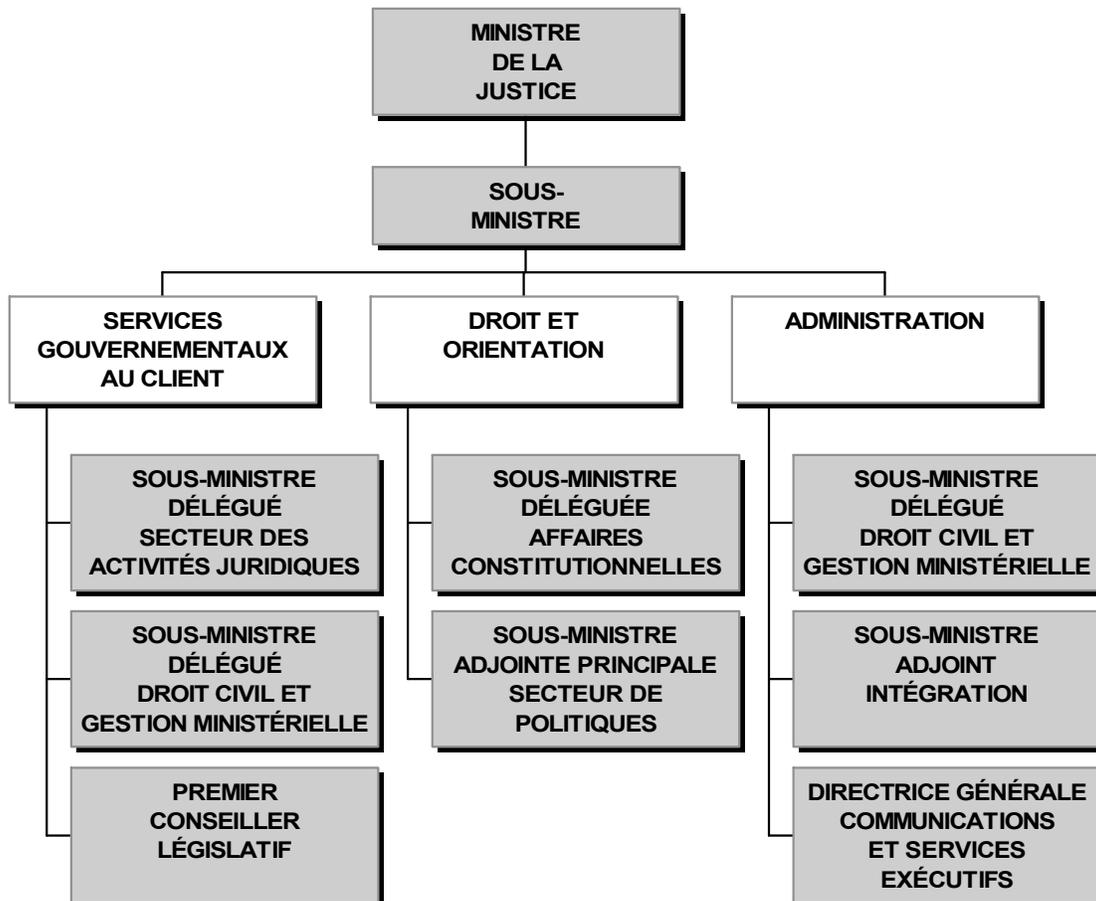
- de la politique sur :
 - √ la justice pénale,
 - √ les droits de la personne,
 - √ le droit de la famille et les jeunes,
 - √ le droit administratif,
 - √ la justice applicable aux Autochtones,
 - √ l'accès à l'information et le respect de la vie privée,
 - √ les langues officielles,
 - √ le mandat du gouvernement touchant les tribunaux et les juges;
- de la participation du Canada aux activités des organisations internationales visant le développement du droit international privé et l'unification du droit privé.

En outre, le Ministre est chargé :

- de la réalisation des objectifs de la politique à l'aide de programmes et de services;
- des questions touchant l'accessibilité au système de justice et l'équité de celui-ci;
- des mécanismes juridiques utilisés par les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement;
- de la rédaction de projets de loi et de règlements du gouvernement;
- de l'examen des règlements;
- de veiller à ce que les lois et les règlements du gouvernement soient conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois du gouvernement.

2.2.1 Structure organisationnelle

Le diagramme qui suit montre les postes de gestion de niveau supérieur responsables des trois secteurs d'activité du ministère de la Justice.



Titres des secteurs d'activité	(en millions de dollars)			(ETP)
	Budget de fonctionnement	Subventions & contributions	Total	
Services gouvernementaux au client	215,6	-	215,6	1 883
Droit et orientation	190,2	380,9	571,1	313
Administration	62,3	-	62,3	384
Total	468,1	380,9	849,0	2 580

2.3 Objectifs du ministère

Le ministère de la Justice a pour objectif :

- ❑ de fournir au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux d'excellents services juridiques;
- ❑ de superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale;
- ❑ de mettre en œuvre, dans ce contexte, des politiques et des programmes afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi dotée d'un système de justice accessible, efficace et équitable.

2.4 Contexte de la planification

Évolution de l'environnement social

Les changements rapides qui surviennent sur le plan démographique, social, culturel, économique et technologique, de même que la mondialisation, exercent tous des pressions sur le système de justice canadien. Les nouvelles technologies, notamment en matière biotechnologique et dans le domaine de l'information, posent de nouveaux problèmes et apportent des dimensions nouvelles aux anciennes questions qui continuent d'intéresser les Canadiens.

Sur un autre plan, la composition et les valeurs de la population canadienne étant de plus en plus diversifiées, il faut modifier les lois et le système de justice pour faire en sorte qu'ils correspondent à ces valeurs et aux besoins d'une société moderne.

Mondialisation

La mondialisation est en train de créer un monde sans frontières dans lequel les questions qui étaient autrefois purement nationales doivent de plus en plus être traitées au niveau international. Le Canada doit donc participer directement aux efforts internationaux de conception d'instruments de défense des droits de la personne et de justice pénale, et d'accroissement de la coopération économique, pour ne nommer que ceux-là. Parallèlement, il faut combattre la criminalité transnationale, qui va du trafic illicite des stupéfiants aux crimes liés à la technologie en passant par le terrorisme, au moyen de solutions internationales.

Le ministère de la Justice est appelé, dans le cadre du mandat qui lui est conféré, à jouer un rôle actif et accru d'administrateur dans le domaine de la justice internationale et des affaires juridiques, principalement en créant des relations de travail continues avec des partenaires internationaux, en participant davantage à un cercle grandissant de tribunes internationales, en apportant une contribution directe et pratique à la jurisprudence internationale, en mettant en œuvre au Canada les textes et conventions internationaux, et en coopérant directement avec les autres pays de manière bilatérale et multilatérale.

Attentes du public

La confiance du public représente la pierre angulaire d'un système de justice efficace. Les Canadiens ont aujourd'hui des attentes de plus en plus grandes vis-à-vis de leur système de justice et demandent à participer davantage à l'élaboration des politiques; ils souhaitent en outre que le système réponde mieux à leurs besoins. Ils se disent de plus en plus insatisfaits de l'efficience et de l'efficacité du système de justice, qu'ils considèrent comme fragmenté, déroutant, lent et coûteux.

Le Ministère répond à ces défis en appliquant une approche sensée et durable à l'égard de la rationalisation et du renforcement du système de justice, afin de répondre aux désirs des Canadiens de se sentir davantage en sécurité dans leurs foyers et dans leurs collectivités. En même temps, il favorise la prévention du crime et la justice réparatrice, diminue notre dépendance vis-à-vis des services correctionnels coûteux et dirige les ressources du système de justice là où elles peuvent être le plus efficace.

Le Ministère investit dans le Programme de vulgarisation juridique et les consultations publiques sur la réforme du droit et des orientations, tenant ainsi compte du besoin qu'ont les citoyens de mieux comprendre leur système de justice et d'y jouer un rôle significatif. Il a récemment mis à jour son site Internet afin de donner aux Canadiens un accès plus facile à une plus grande quantité de renseignements.

Efficacité du système de justice

L'environnement de plus en plus complexe dans lequel le Canada évolue, tant au niveau national qu'international, est une incitation à créer de nouvelles lois, de nouvelles procédures et de nouveaux programmes. Ces pressions obligent le Ministère à examiner soigneusement des mesures d'efficacité, à collaborer avec les provinces et les territoires pour rationaliser l'administration de la justice et la procédure pénale, et à mettre en œuvre des solutions de rechange aux procédures traditionnelles et coûteuses que sont les poursuites.

Ces pressions ont aussi fait découvrir au Ministère de nouveaux domaines de coopération, dans le cadre de partenariats et dans l'élaboration d'approches et de solutions horizontales pour régler les questions complexes. Les changements sur le plan fédéral-provincial nécessitent une vigilance de tous les instants étant donné le partage des compétences dans ce domaine.

Parallèlement, le ministère de la Justice s'efforce d'améliorer ses propres opérations de façon à pouvoir contribuer comme il le doit au maintien et à l'amélioration du système de justice canadien en conformité avec son mandat.

Demande de services juridiques

La demande de services juridiques continue d'augmenter principalement en raison des changements survenus dans le rôle du gouvernement et dans la manière dont il atteint ses objectifs. La nature de plus en plus horizontale des questions traitées par le gouvernement rend davantage nécessaire l'application uniforme de la loi dans les institutions fédérales.

La Charte des droits et libertés, la technologie et la mondialisation signifient toutes que le ministère de la Justice est confronté à des questions plus complexes que le gouvernement est appelé à régler, ce qui mène souvent à des litiges complexes qui ont une incidence directe sur les politiques publiques et sur le passif éventuel de la Couronne.

La dimension internationale sans cesse croissante de l'économie et de la criminalité mondiales et la judiciarisation des questions sociales très médiatisées ont également contribué de manière significative à l'augmentation de la demande et de la charge de travail.

Ressources disponibles

La demande de services juridiques continuera d'utiliser au maximum les ressources disponibles au Ministère. Cette question est rendue plus complexe par le fait que le contrôle du Ministère sur cette demande est restreinte puisque la plus grande partie de ses activités ne sont pas de nature discrétionnaire. L'intégrité des programmes dépend donc des améliorations que le Ministère apportera à sa capacité et à son efficacité de livrer ses programmes.

Examen des niveaux de référence et intégrité des programmes

Le ministère de la Justice a entrepris un examen approfondi de sa capacité d'assumer sa charge de travail et des ressources nécessaires pour y arriver, après avoir constaté que ses services en matière de politique, de consultation juridique, de contentieux et de poursuites sont de plus en plus sollicités et qu'il est de plus en plus difficile de respecter ces obligations avec les ressources actuelles. L'examen a également porté sur les façons et les moyens, pour le Ministère, d'améliorer sa prestation de services en utilisant la technologie et en améliorant sa gestion.

Les nouvelles ressources obtenues par suite de cet examen seront utilisées pour accroître l'efficacité et l'efficience du Ministère en améliorant sa capacité de fournir des services juridiques de qualité au gouvernement, de créer et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services de qualité à l'intention des Canadiens, tout en faisant participer les citoyens aux discussions sur les politiques et à l'élaboration de celles-ci, et de renforcer l'infrastructure administrative nécessaire au soutien de ces activités.

2.5 Dépenses prévues du ministère

(en millions de dollars)	Prévisions Des dépenses 2000-2001*	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	657,5	717,1	706,3	684,9
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	657,5	717,1	706,3	684,9
Rajustements**	227,3	131,9	109,4	69,7
Dépenses nettes prévues	884,8	849,0	815,7	754,6
Moins : Recettes non disponibles	45,1	25,1	22,4	14,0
Plus: Coût des services reçus à titre gracieux	37,4	30,8	30,5	30,1
Coût net du programme	877,1	854,7	823,8	770,7
Équivalents temps plein***	2 648	2 580	2 505	2 517

* Ce montant reflète, au 31 janvier 2001, les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et doivent comprendre les initiatives du Budget fédéral, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.

*** Exclue les ÉTP financés par les autres ministères.

Section III Plans, résultats, activités et ressources du ministère

3.1 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Services gouvernementaux au client

3.1.1 Objectif du secteur d'activité

Répondre, aux échelons national, régional et local, aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et de ses organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible et en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Le secteur d'activité Services gouvernementaux au client s'efforcera également :

- ❑ de maintenir la haute qualité de sa pratique juridique et la valeur qu'il ajoute à l'élaboration des politiques et aux opérations gouvernementales;
- ❑ d'accroître et de renforcer sa capacité d'équilibrer efficacement son rôle d'organisme central et son rôle en matière de prestation de services;
- ❑ d'accroître sa capacité de prévoir les orientations du gouvernement et de devenir un chef de file dans les nouveaux domaines du droit;
- ❑ d'accroître sa capacité de trouver et de mettre en œuvre des méthodes de gestion efficaces.

3.1.2 Description du secteur d'activité

Le secteur d'activité Services gouvernementaux au client englobe tout un éventail de services, y compris :

- ❑ la rédaction législative;
- ❑ les conseils et les opinions juridiques;
- ❑ les avis juridiques relatifs à l'élaboration de politiques; et
- ❑ la surveillance et la représentation en matière d'application des lois fédérales dans les litiges touchant le gouvernement fédéral.

Ce secteur veille également à ce que le gouvernement légifère de manière uniforme et conforme à la loi et fournisse des conseils et des orientations en droit aux ministères et organismes du gouvernement afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière de politique et de programme tout en respectant la loi. Il protège également les intérêts du gouvernement et du public et appuie le concept de système national de justice.

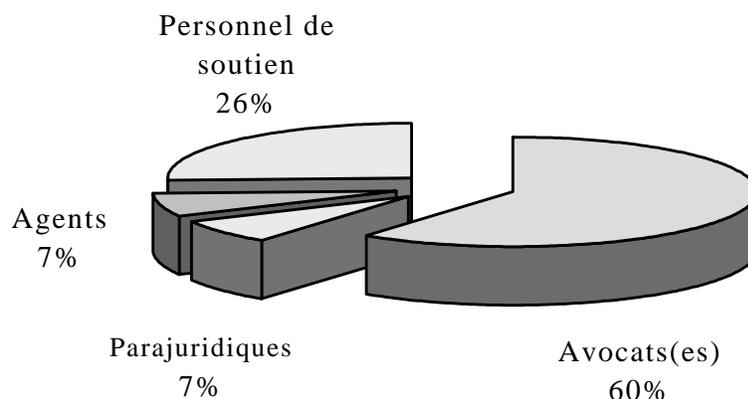
Afin de garantir une intervention sur demande, presque tous les ministères clients intègrent des services juridiques à leur administration centrale. Ceux-ci procurent toute une gamme de services juridiques, depuis les services consultatifs aux services du contentieux, en passant par les services législatifs, lesquels couvrent tous les domaines du droit qui préoccupent les ministères.

Un réseau de bureaux régionaux (C.-B./Yukon, Prairies/T.N.-O., Québec et Atlantique) offrent des services juridiques pour répondre aux besoins des activités régionales des ministères et organismes.

Justice Offices / Bureaux du ministère



COMPOSITION PROFESSIONNEL



L'orientation fonctionnelle est assumée au moyen de la gestion de portefeuilles. Les avis juridiques et la supervision, l'orientation fonctionnelle et les répercussions quant à l'affectation de ressources sont tous gérés dans des portefeuilles distincts afin de répondre aux besoins en services juridiques des ministères clients tant dans la région de la capitale nationale que dans les bureaux régionaux. Il y a six portefeuilles : Droit fiscal, Citoyenneté et Immigration, Justice applicable aux Autochtones, Droit des affaires, Droit public et organismes centraux et Droit réglementaire. Cette organisation garantit que la position du gouvernement est uniforme et coordonnée et que les dispositions du *Code civil* sont reconnues.

3.1.3 Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

Prévisions Des dépenses 2000-2001		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP
*252,6	1 910	215,6	1 883	208,7	1 842	209,1	1 840

- Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

3.1.4 Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés et d'activités

Le Ministère continue de mettre l'accent sur la nécessité d'offrir des services axés sur le client et sur la responsabilité partagée pour la prestation des services juridiques. La demande de services juridiques continue toutefois de croître, tout comme la nature de ces services, à mesure que les besoins de nos clients, du gouvernement et de l'ensemble des Canadiens évoluent.

Le défi consiste pour nous à gérer la croissance de la charge de travail et l'évolution des besoins en recentrant les ressources et l'expertise sur les secteurs qui sont les plus importants pour le gouvernement, les ministères clients et la population canadienne.

Pour répondre à ce défi, le Ministère a lancé six initiatives, projets ou activités majeurs dans le but d'atteindre son objectif d'offrir la plus grande valeur et de faire des choix.

Cadre stratégique des services juridiques

Résultat escompté :
Partenariat stratégique entre le Ministère et les ministères et organismes clients

Le cadre stratégique des services juridiques fournit un modèle de régie en ce qui concerne la prestation des services juridiques. Le cadre définit le type de relations que le ministère de la Justice doit établir avec les ministères et les organismes clients. Il permet au Ministère et à ses clients d'explorer des approches novatrices à l'égard de la prestation des services juridiques tout en garantissant que le Ministère conserve la direction et la responsabilité globale de la gestion et de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement.

Afin d'assurer que les services offerts soient de la meilleure qualité au coût le plus approprié, le partenariat entre le ministère de la Justice et ses clients prévoit une planification conjointe, une responsabilité partagée pour les coûts des services juridiques et une imputabilité partagée pour le rendement et pour l'affectation et l'utilisation des ressources.

L'élaboration et la mise en œuvre d'ententes avec les ministères clients est le principal mécanisme d'application du Cadre stratégique des services juridiques. Le Ministère continuera de planifier conjointement et en partenariat avec ses clients, de recenser les priorités des services juridiques, de mesurer la satisfaction des clients, d'élaborer des approches efficaces, d'évaluer le coût réel des services offerts et de mettre en place des politiques et des procédures qui rendront plus économique la prestation de services juridiques.

Dans ce cadre, les objectifs pour l'avenir prévisible sont les suivants :

- ❑ améliorer le soutien du processus de planification avec les ministères clients à l'échelle nationale;
- ❑ élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion de cette pratique.

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère, au cours de la prochaine période de planification :

- ❑ mettra en œuvre les recommandations découlant de l'examen de la gestion du processus des Services axés sur le client;
- ❑ mettra en œuvre un processus national de planification, intégrant les questions touchant les politiques et les programmes ainsi que les questions liées à la prestation de services;
- ❑ fournira des données de rendement et d'autres données permettant d'évaluer les questions de gestion des ressources.

Renouvellement du service fédéral des poursuites (SFP)

**Résultat escompté :
L'offre et la demande pour les
poursuites sont mesurées et
alignées**

Le renouvellement du SFP est la réponse du Ministère à une évolution de l'environnement public et juridique que connaissent bien tous les membres du Ministère— la Charte, les forces de la mondialisation, l'évolution des attentes des

Canadiens, des priorités gouvernementales qui mettent l'accent sur la tolérance zéro, la déjudiciarisation et la justice réparatrice. Les plans de renouvellement font appel aux succès en allant de l'avant pour renforcer la fonction de poursuites au Canada. La vision consiste, pour les procureurs fédéraux, à travailler dans le cadre d'une équipe intégrée avec leurs collègues des provinces et les autres partenaires du système de justice pénale de l'ensemble du pays.

En raison de l'augmentation croissante du coût de la prestation des services juridiques, y compris ceux du Service fédéral des poursuites, le Conseil du Trésor a demandé en 1998 au Ministère d'entreprendre un examen formel du service fédéral des poursuites, entre autres afin de recenser les pressions et de trouver des façons de créer une organisation plus efficace. Il en est découlé un processus par lequel, durant deux ans, nous avons examiné notre fonctionnement, tant au sein du Ministère qu'à l'extérieur de celui-ci, et recensé les outils nécessaires pour appuyer un renouvellement du Service fédéral des poursuites. Dès le départ, l'objectif était de définir une fonction de poursuites qui serait en mesure de répondre aux défis du XXI^e siècle et d'en établir les ressources. Ce mandat renouvelé aura besoin de l'appui et de l'engagement des membres du SFP mais aussi de leurs collègues au sein du Ministère et à l'extérieur de celui-ci.

Il ne s'agit pas simplement de créer un SFP plus économique mais ce qui est plus important encore, de définir ce que doit être son rôle et de mettre en place les outils et les capacités qui lui permettront de faire son travail.

Six priorités très importantes doivent guider et appuyer le renouvellement du SFP :

- ❑ augmentation de la collaboration et du partenariat;
- ❑ solutions de rechange aux poursuites et choix des outils d'intervention;
- ❑ renforcement des relations;
- ❑ circonstances particulières : les besoins du Nord;
- ❑ gestion des causes complexes;
- ❑ priorités de gestion (y compris les questions touchant la gestion de l'information).

Les six priorités participent à la vision du Ministère, selon laquelle le SFP devrait être totalement intégré avec ses partenaires du système de justice; toutes devraient donner des résultats à court et à long terme. Le renouvellement du SFP met l'accent sur l'intégration, l'efficacité de la pratique, le leadership et les partenariats.

Gestion des risques juridiques

Résultat escompté :

Les risques juridiques sont gérés de manière stratégique et efficace

Notre capacité d'offrir des services de grande qualité dépend également de notre aptitude à prévoir et à offrir une expertise politique et juridique unique et de haute qualité en ce qui

concerne les priorités émergentes, comme le gouvernement électronique, le commerce international et les biotechnologies. Nous avons déjà entrepris d'étendre notre capacité de recherche, de reconnaissance et de réponse en ce qui concerne les questions émergentes, en collaboration avec d'autres ministères et organismes. Nous entendons également renforcer les services liés à la recherche, à l'évaluation et aux relations intergouvernementales nécessaires pour appuyer ces efforts.

Le ré-examen de la nature des services juridiques que nous offrons nous offre également l'occasion d'examiner de près la manière dont nous offrons ces services. L'Initiative de gestion des risques juridiques a pour objet d'examiner l'approche adoptée par le gouvernement en matière de poursuites et la façon dont il gère les risques juridiques. Ce projet a permis de jeter les bases sur lesquelles nous pourrions fonder notre travail avec les organismes centraux, nos clients et les provinces pour border la gestion collective des services juridiques, aligner la demande de services et les ressources, concevoir des choix et des solutions de rechange aux approches traditionnelles, qui sont parfois moins efficaces, et augmenter l'efficacité de la gestion de la pratique du droit au sein du Ministère.

L'amélioration de la manière dont nous offrons les services juridiques exige également que nous assumons notre double responsabilité de répondre aux besoins des ministères clients tout en fournissant des conseils juridiques du point de vue de l'ensemble du gouvernement. Nous prenons des mesures pour concilier les différents aspects

juridiques des dossiers complexes, tant au sein du Ministère que chez nos clients, et pour intégrer le plus tôt possible dans nos conseils un point de vue national, à l'échelle du gouvernement et uniforme.

Droit international et activités internationales

Résultat escompté :

Leadership en droit international et activités internationales

L'objectif principal du travail réalisé dans le secteur du droit international et des activités internationales est de préparer le Ministère à aider le gouvernement à faire face aux défis croissants auxquels il devra faire face dans les années à venir dans le secteur du droit international. Cette étape passe par le

recensement des questions de droit international auxquelles le gouvernement est susceptible d'être confronté au cours des années à venir et par l'évaluation de la meilleure façon pour le Ministère de se placer en position de bien servir le gouvernement dans le secteur du droit international et des activités internationales, en déterminant la meilleure façon de faire en sorte que le Ministère dispose de l'expertise appropriée, à tous les niveaux, pour répondre à ces besoins.

Le travail mené dans le secteur du droit international et des activités internationales facilitera le travail des employés du Ministère grâce à une meilleure planification à long terme des questions de fond, donnant ainsi l'occasion d'affecter les ressources appropriées aux affaires liées au droit international et aux activités internationales en temps opportun. Le travail permettra également d'établir s'il est nécessaire d'apporter des changements organisationnels afin d'améliorer la capacité du Ministère à servir le gouvernement dans le secteur du droit international et des activités internationales tout en fournissant un meilleur soutien à ses employés par une amélioration de la définition des champs de pratique, du partage de l'information de la surveillance de l'horizon.

Gestion des ressources

Résultat escompté :

Une méthode plus simple de recouvrement des coûts et de répartition des budgets

Le Ministère s'est engagé à mettre au point une approche plus simple et plus uniforme d'assurer les services juridiques, laquelle assurerait des responsabilités plus claires à l'égard de la prestation des services, des coûts et de la demande. À cette fin, le Ministère travaille à

l'élaboration d'un modèle de prévision des coûts qui pourrait être mis en place d'ici les douze prochains mois. Des modifications ont déjà été mises en place pour simplifier le processus de recouvrement des coûts pour nos clients. D'autres changements découleront d'autres évolutions dans le domaine de la comptabilité du temps et de l'Initiative de gestion des risques juridiques.

Planification de la relève

Résultat escompté :

Assurer le renouvellement de l'effectif.

Un certain nombre de stratégies et d'initiatives seront mises en œuvre dans le domaine des ressources humaines afin d'assurer le renouvellement de l'effectif et partant, le maintien de notre contribution significative à l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens.

Les compétences nécessaires aux postes d'avocats principaux seront précisées. Une approche planifiée et complète sera mise en place afin de reconnaître, d'évaluer et de développer de manière systématique les compétences de leadership des membres de notre personnel afin d'assurer la disponibilité de candidats qualifiés aux postes importants des deux composantes du groupe du Droit. Ceci avantagera les employés, qui bénéficieront d'un investissement dans leur carrière et sentiront la valeur que leur accorde l'organisation. Les employés bénéficieront également d'un but et d'une orientation bien précis.

Un certain nombre de postes de juristes-experts seront créés dans différents domaines d'exercice du Secteur des activités juridiques afin de répondre au besoin d'augmentation de la proportion de juristes-experts au sein du Ministère, établissant ainsi une base afin de permettre le renouvellement de l'effectif et la conservation du savoir.

Des postes de perfectionnement des avocats seront également créés, par exemple des postes d'adjoints aux directeurs de portefeuilles, ce qui permettra le perfectionnement du personnel et la création d'un bassin de candidats qualifiés pour les postes importants.

Un Programme d'excellence pour les avocats a été mis au point afin d'attirer les meilleurs étudiants des facultés de droit au Canada, ce qui leur permettrait d'acquérir de l'expérience durant leur cours de formation professionnelle du barreau, qui sera suivi de deux années d'emploi au niveau LA-1. Ce programme constitue une première étape visant à recruter de nouveaux membres au sein du milieu juridique et à leur permettre d'atteindre leur plein potentiel.

Un programme de formation juridique sera mis en œuvre pour répondre au besoin d'un processus d'apprentissage bien ciblés qui :

- alimente les besoins intellectuels respectifs des spécialistes de chacun des portefeuilles;
- aide les nouveaux venus à comprendre le contexte dans son ensemble;
- se tient à jour et prévoit les tendances et les changements;
- offre de meilleures possibilités de création de réseaux;
- est présenté au moment prévu.

Un certain nombre de postes de niveau supérieur seront créés afin d'augmenter le ratio d'avocats chevronnés/débutants dans le secteur.

Orientation stratégique : fournir des services de grande valeur et faire des choix

Principaux engagements en matière de résultats
Prestation de services juridiques au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes

Résultats escomptés	Initiatives et activités connexes
1. Partenariats stratégiques entre le Ministère et les ministères et organismes clients	<p>Cadre stratégique des services juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre les recommandations d'un examen de gestion du processus de planification avec les ministères clients. <input type="checkbox"/> Mettre en place un processus national de planification, intégrant les questions de politiques et de programmes et les questions de prestation des services. <input type="checkbox"/> Fournir des données de rendement et d'autres données permettant d'évaluer les questions de gestion des ressources.
2. Les risques juridiques sont gérés de manière stratégique et efficace	<p>Gestion des risques juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rechercher et recenser les questions émergentes et y répondre. <input type="checkbox"/> Renforcer la recherche, l'évaluation et les relations intergouvernementales. <input type="checkbox"/> Développer des choix et des solutions de rechange aux approches plus traditionnelles.
3. Les poursuites fédérales sont gérées de manière à : <ul style="list-style-type: none"> - mesurer l'offre et la demande en matière de poursuites fédérales; - offrir des choix dans la prestation et des solutions de rechange aux poursuites; - mettre en place une gestion de la pratique du droit et en assurer l'efficacité. 	<p>Renouvellement du service fédéral des poursuites</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élaborer une approche collaborative des poursuites avec les provinces et les territoires. <input type="checkbox"/> Élaborer des solutions de rechange aux poursuites et des Instruments de choix. <input type="checkbox"/> Renforcer les relations (p. ex. avec les intervenants comme la GRC). <input type="checkbox"/> Répondre aux besoins particuliers du Nord; <input type="checkbox"/> Gérer les causes complexes. <input type="checkbox"/> Gérer les priorités (p. ex. information de gestion, formation).
4. Leadership dans le domaine du droit international et des activités internationales	<p>Droit international et activités internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Recenser les questions de droit international auxquelles le gouvernement est susceptible de faire face au cours des prochaines années.
5. Approche plus simple de du recouvrement des coûts et des affectations budgétaires	<p>Gestion des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Développer un système de financement plus simple et des responsabilités claires pour les coûts et la demande de services.
6. Renouvellement de l'effectif	<p>Planification de la relève</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Recenser les compétences de leadership; <input type="checkbox"/> Élaborer un programme de recrutement et de formation. <input type="checkbox"/> Augmenter le nombre de postes de juristes-experts.

3.2 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Droit et orientation

3.2.1 Objectif du secteur d'activité

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en œuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des Autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

3.2.2 Description du secteur d'activité

Des changements rapides dans la société canadienne et des attentes plus grandes de la part des citoyens ont intensifié la demande en matière de direction de politiques. En outre, la Constitution attribue des responsabilités importantes au gouvernement fédéral, et notamment au ministre de la Justice, dans des domaines précis. Par conséquent, le ministère de la Justice a la responsabilité première de la politique de justice pénale, ainsi que de la politique du droit de la famille et des jeunes.

Le Ministère a également la responsabilité principale en matière de droit constitutionnel, de droits de la personne, de droit administratif, de justice applicable aux Autochtones, de droit de l'accès à l'information, de droit à la vie privée et de droit des langues officielles. De plus, il a le mandat du gouvernement en matière de tribunaux et de magistrature et est responsable de plus de 40 lois, dont bon nombre ont des ramifications politiques importantes.

Le Ministère devra être en mesure de prévoir les tendances juridiques et sociales afin d'intervenir de manière opportune, stratégique et efficace, de faire office de chef de file à la fois au sein du gouvernement et auprès du public pour favoriser la compréhension d'un monde juridique en évolution, et de donner des conseils sur la manière d'atteindre les objectifs gouvernementaux en conformité avec les droits fondamentaux et les libertés fondamentales, la justice, l'égalité et l'accessibilité, et conformément à une politique juridique efficace.

Afin de relever ce défi et de veiller à ce que les Canadiens bénéficient d'un système national de justice équitable, efficient, accessible et universel, le Ministère offre un éventail de services de planification, de coordination, d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques en matière de justice.

Le ministère de la Justice est en voie de renforcer son infrastructure de soutien à la politique. Ainsi :

- des améliorations ont été entreprises dans le but de renforcer les méthodes d'établissement des priorités en matière de politique au Ministère et d'établir un lien entre le programme d'action du Ministère et celui des autres ministères et administrations dans le cadre du programme global du gouvernement concernant la politique;

- un cycle de planification des politiques efficace est en cours d'élaboration dans le but de resserrer les liens entre les priorités en matière de politiques et de programmes et la planification, l'évaluation et la gestion des ressources; l'accent est davantage mis sur l'utilisation des ressources et les résultats des opérations stratégiques; et

Le Ministère prend actuellement les moyens nécessaires pour être davantage en mesure :

- d'effectuer les recherches, les consultations publiques, les évaluations et les communications essentielles sur les principales initiatives en matière de politique qui relèvent du ministre de la Justice, y compris sur notre capacité de travailler en coopération avec les provinces et les territoires;
- de faire en sorte que les options de politique soient fondées sur des analyses et des données solides (y compris les résultats d'initiatives antérieures du gouvernement et d'autres administrations); et
- de veiller à ce que soit disponible la masse critique de ressources nécessaire pour que les politiques soient élaborées, mises en œuvre et évaluées d'une manière solide et professionnelle.

Grâce à ces mesures, les nouveaux enjeux politiques liés au système de justice de la société canadienne moderne seront cernés rapidement et efficacement et chaque dollar de la Justice sera dépensé à bon escient.

C. Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

Prévisions Des dépenses 2000-2001		Dépenses Prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP
*579,4	371	571,1	313	544,2	281	482,3	295

- Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

1. Mise en place de politiques de justice contribuant à une réponse fédérale intégrée et complète sur les questions relatives à la famille, à l'enfance et à la jeunesse, aux peuples autochtones et à la société de l'information.

Plan d'action national pour les enfants

Le ministère de la Justice appuie le travail mené par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en rapport avec l'élaboration du Plan d'action national pour les enfants qui a été officiellement lancé le 7 mai 1999.

Élaboré à partir de consultations publiques menées auprès de la population canadienne sur la vision et l'orientation du Plan d'action, le rapport intitulé « Plan d'action national pour les enfants : élaboration d'une vision commune » a été publié en septembre 2000. Le rapport présente les orientations qui guideront les gouvernements dans leurs efforts continus pour soutenir les enfants et les familles. Dans le cadre du Plan d'action, le gouvernement fédéral a annoncé le 11 septembre 2000 des nouveaux investissements totalisant 23,4 milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer les ententes intervenues entre les premiers ministres sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance. L'un des secteurs ciblés par ces investissements est le renforcement du soutien communautaire, un projet qui revêt une importance particulière aux yeux du ministère de la Justice.

Justice pour les adolescents

Le projet de loi C-3, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, est mort au feuillet avec le déclenchement des élections fédérales à l'automne 2000. Le projet demeure cependant un élément important de l'engagement du gouvernement à renouveler le système de justice pour les adolescents. Le projet de loi visant à modifier la manière dont le système de justice pénale traite les jeunes contrevenants a été déposé à nouveau le 5 février 2001 sous l'appellation projet de loi C-7.

L'Initiative de renouvellement de la justice pour les jeunes, un élément plus large, globale et multidisciplinaire de la refonte du système de justice pour les adolescents, continuera d'être mise en œuvre avec la collaboration des gouvernements des provinces et des territoires, d'autres ministères fédéraux, d'associations traditionnellement impliquées dans les questions de justice touchant les jeunes et d'autres organisations que ne le sont pas. Les principales activités prévues pour 2000-2001 mettront l'accent d'abord sur le soutien à l'adoption par le Parlement de la nouvelle législation sur la justice pénale pour les adolescents et les diverses étapes de sa mise en œuvre efficace.

Par ailleurs, le Ministère continue d'encourager les associations qui ne sont pas traditionnellement engagées dans les questions de justice pour les adolescents (arts et récréation; éducation; santé mentale; porte-parole des jeunes, etc.) à occuper un rôle dans le système renouvelé de justice pour les adolescents. Le Ministère soutiendra également les efforts des communautés autochtones qui se préparent à assumer leur rôle dans le système renouvelé de justice pour les adolescents.

Enfin, le ministère de la Justice appuiera les ministères provinciaux et territoriaux responsables de la justice dans leur préparation à la mise en œuvre du nouveau régime.

Programme de partage des coûts de la justice pour les adolescents

De nouvelles ententes financières quinquennales ont été négociées avec les provinces et les territoires pour appuyer la mise en œuvre de la législation proposée en matière de justice pénale pour les adolescents et de l'ensemble des objectifs de la Stratégie de renouvellement de la justice pour les adolescents. Les nouvelles ententes feront la promotion et assureront le soutien d'une large gamme de services et de programmes jugés les plus susceptibles de favoriser la réadaptation et la réintégration des jeunes en conflit avec la loi et de permettre une réduction du recours au système de tribunaux de la jeunesse, à la garde et à la détention. Ces ententes financières constituent un élément crucial de la mise en œuvre du processus de renouvellement de la justice pour les adolescents, entrepris en étroite collaboration avec les autres gouvernements. Les résultats du programme feront l'objet d'un suivi avec les provinces et les territoires et comparés aux résultats attendus des services et programmes financés par les contributions du gouvernement fédéral.

Pensions alimentaires pour enfants

La réforme fédérale des pensions alimentaires pour enfants, y compris les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants qui font de l'établissement des pensions alimentaires pour enfant un exercice juste, prévisible et uniforme, à l'avantage des enfants, est entrée en vigueur le 1^{er} mai 1997. Les modifications législatives comprenaient également des dispositions additionnelles sur l'exécution qui aident les provinces et les territoires à s'assurer que les obligations alimentaires sont satisfaites. Le gouvernement fédéral continue d'apporter une assistance financière aux provinces et aux territoires pour les aider à intégrer les services offerts aux enfants et aux familles durant les procédures de divorce ou de séparation, y compris des services visant à établir, recalculer ou assurer le versement des pensions alimentaire pour enfants, des cours d'éducation parentales et des services de règlement des différends.

Le Groupe sur les pensions alimentaires pour enfants du Ministère a été établi pour réaliser des activités importantes liées à la mise en œuvre des réformes des pensions alimentaires pour enfants et le Ministère vient de terminer une évaluation de mi-mandat de l'initiative, évaluation qui s'est avérée positive.

Le Ministère fera rapport au Parlement d'ici 2002 sur l'effet des lignes directrices, comme le prévoit la *Loi sur le divorce*. En préparation de ce rapport, un programme de recherche exhaustif est en cours. De plus, le Ministère mènera un exercice de consultation publique, en collaboration avec les provinces et les territoires, sur la stratégie du gouvernement en matière de réforme des pensions alimentaires pour enfants, parallèlement à celle sur la garde et le droit de visite.

Garde des enfants et droit de visite

La Ministre de la Justice a déposé le 10 mai 1999 la réponse du gouvernement au Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants. La réponse présente la stratégie du gouvernement pour la réforme du droit de la famille en ce qui a trait à la

garde des enfants et aux droits de visite. Elle entérine la réforme du domaine de la garde et des droits de visite mais rappelle qu'aucun palier de gouvernement ne peut appliquer seul des solutions efficaces et durables.

La stratégie précise les objectifs et les principes fondamentaux de la réforme selon une approche à la fois globale et souple, centrée sur l'enfant. Elle comprend ainsi des propositions qui devront être élaborées plus avant en collaboration avec les provinces et les territoires, afin :

- ❑ de faire passer le centre du système de droit de la famille des droits parentaux aux responsabilités parentales;
- ❑ d'élaborer une approche souple à l'égard des questions de garde et de droits de visite, axée moins sur la confrontation et répondant mieux aux besoins des enfants et des familles;
- ❑ d'établir, pour la gestion des conflits entre les parents, des mécanismes plus efficaces qui reconnaissent et tiennent compte des degrés différents dans le conflit.

Tout en élaborant cette stratégie, le Ministère examinera les recommandations du Comité mixte spécial. D'autres études et recherches menées en 2000 dans le cadre de cet examen conduiront à des consultations publiques en 2001 sur des propositions particulières. Ces consultations, qui seront menées en coopération avec les provinces et les territoires, traiteront également des pensions alimentaires pour enfants.

Cette initiative est conçue et son calendrier établi de façon à ce que le rapport au Parlement en mai 2002 porte sur les questions de garde et de visite de même que de pensions alimentaires pour enfants.

Enfants victimes

Bien que la responsabilité de la protection de l'enfance soit d'abord celle des provinces, le système de justice pénale joue un rôle important pour appuyer les efforts provinciaux dans ce domaine. Ce rôle est centré sur le renforcement des liens entre la protection des enfants et la justice pénale. L'objectif du projet *Les enfants victimes et le système de justice pénale* du gouvernement fédéral est de contribuer à l'amélioration de la protection du public en améliorant la protection des enfants. Puisque les enfants sont parmi les membres les plus vulnérables de notre société, les mesures prises pour assurer leur sécurité constituent une réponse essentielle aux préoccupations face à cet élément important de la sécurité publique.

Les vastes consultations menées dans le cadre du projet ont permis de soulever quatre grandes préoccupations : le contrôle des pédophiles pour prévenir la récidive; faire en sorte que le système dispose d'infractions appropriées pour poursuivre ceux qui font du mal aux enfants; assurer l'équilibre entre les besoins des enfants et ceux des tribunaux; et la nécessité pour le fédéral d'assurer un leadership pour aider les provinces à partager les résultats des recherches et les meilleures pratiques entre elles.

Des efforts sont faits pour terminer les consultations le plus rapidement possible. Dans une prochaine étape, le ministère de la Justice élaborera des propositions afin de répondre aux questions soulevées, en consultation avec ses partenaires.

Projet de modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations

Les travaux de suivi se poursuivent pour aider d'autres ministères fédéraux à modifier des règlements et des politiques afin de les rendre conformes à l'approche préconisée par la loi C-23 – *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2000. Dans le même contexte, le Ministère suit de près les travaux menés par la Commission du droit du Canada sur la dépendance.

2. Mise en œuvre du programme de sécurité du gouvernement par une approche équilibrée en matière de justice pénale

Crime organisé

Le Ministère propose des mesures législatives visant à combattre la menace croissante posée par le crime organisé. Ces mesures aideront les forces de police, les procureurs, les tribunaux et le système correctionnel à s'attaquer au crime organisé. Les mesures proposées permettront de :

- ❑ répondre à l'intimidation des intervenants du processus judiciaire;
- ❑ clarifier les pouvoirs des force de police à l'égard de la responsabilité criminelle;
- ❑ préciser la définition d'« organisation criminelle »;
- ❑ créer de nouvelles infractions visant la participation ou la contribution aux activités d'une organisation criminelle qui augmentent la capacité de celle-ci à poursuivre, faciliter ou commettre des infractions criminelles;
- ❑ apporter des modifications au Code criminel pour en renforcer les dispositions sur les produits de la criminalité et la confiscation.

Des initiatives connexes portent sur des programmes de formation visant à aider à l'application des nouvelles mesures législatives, et à poursuivre les recherches et la consultation auprès des intervenants.

Par ailleurs, le Ministère augmentera la capacité du Service fédéral des poursuites (SFP) à s'attaquer au crime organisé, améliorera les ententes d'entraide juridique mutuelle et d'assistance technique avec d'autres pays et augmentera sa participation aux actions internationales visant le crime organisé. En parallèle, la stratégie intensive de poursuites contre le crime organisé entraînera la participation des procureurs du SFP spécialisés dans les poursuites contre le crime organisé, qui collaboreront avec les services de police aux enquêtes sur les activités criminelles organisées; la création d'unités spécialisées en communication de la preuve pour gérer la preuve dans ces dossiers; et des équipes de poursuites spécialisées.

Les stratégies du Ministère dans ce secteur sont étroitement liées aux efforts des autres ministères fédéraux et aux initiatives des gouvernements provinciaux.

Réforme des procédures pénales

Les objectifs de la réforme des procédures pénales comprennent la simplification des procédures des tribunaux, la modernisation du système de justice pénale et l'amélioration de son efficacité par une utilisation accrue de la technologie. La réforme vise également à protéger les victimes et les témoins dans les affaires pénales et à permettre la tenue de procès plus rapides, conformément aux exigences de la *Charte*.

Le gouvernement fédéral travaille depuis quelques temps déjà à la Phase III de la réforme des procédures pénales. Les deux phases précédentes se sont traduites par des modifications législatives en 1994 (projet de loi C-42, *Loi de 1994 modifiant la législation pénale*) et en 1996 (projet de loi C-17, *Loi de 1996 visant à améliorer la législation pénale*) qui sont maintenant en vigueur. Les deux premières phases ont permis d'aider les différents gouvernements à gérer de manière plus efficace les ressources consacrées au système de justice pénale.

Les réformes de la Phase III ont été élaborées en étroite collaboration avec les provinces et les territoires et ont été déposées à la Chambre des Communes le 8 juin 2000 dans le cadre d'un projet de loi omnibus (projet de loi C-36). Les réformes englobent des propositions visant :

- ❑ la modification d'éléments de procédure de l'enquête préliminaire;
- ❑ la communication de la preuve d'expert;
- ❑ la facilitation de l'établissement des règles de procédure à l'égard de la gestion des instances et des enquêtes préliminaires;
- ❑ le recours accru aux nouvelles technologies (utilisation de documents électroniques et extension de la possibilité de comparution à distance);
- ❑ la codification d'un système complet d'enquête sur les plaidoyers;
- ❑ à rendre plus facile pour le procureur général l'exercice de son devoir de surveillance des poursuites privées;
- ❑ les modifications touchant les remplacements au sein des jurys;
- ❑ à restreindre le droit de représentation dans les procédures de déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

Le projet de loi C-36 s'est éteint avec la dissolution du Parlement pour l'élection fédérale du 27 novembre 2000. Le ministère de la Justice a pris des mesures pour aider la Ministre à présenter à nouveau ces modifications législatives devant le Parlement à la première occasion.

Accès légal

En partenariat avec le ministère du Solliciteur général et d'autres ministères fédéraux, le ministère de la Justice a lancé le projet Accès légal qui vise à mettre en place un nouveau cadre donnant aux services de police et de sécurité nationale un accès légal aux nouvelles technologies à des fins d'enquête et de communication. Les technologies en rapide évolution posent des problèmes complexes aux organismes gouvernementaux et sont utilisées par le crime organisé et par d'autres pour couvrir des activités comme le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et le terrorisme. Les efforts du ministère de la Justice porteront en particulier sur un examen exhaustif de la législation existante et des

défis technologiques touchant l'accès légal et le développement d'un nouveau régime législatif complet. Les sujets à l'étude comprennent la capacité d'interception, la preuve, la cryptographie et la structure générale des infractions au *Code criminel*.

Modifications au droit pénal

Durant la 36^e Législature, le gouvernement avait déposé deux projets de loi « omnibus », les projets de loi C-17 et C-36. La Ministre de la Justice a présenté à nouveaux ces modifications législative dans le cadre d'un projet de loi consolidé, la *Loi de 2001 modifiant la législation pénale*. Le projet de loi contiendra d'importantes mesures visant à cibler le crime et à simplifier le processus de justice pénale. Les modifications importantes proposées comprennent entre autres l'augmentation de la peine maximale pour le harcèlement criminel, faire de l'invasion de domicile une circonstance aggravante dans la détermination de la peine, le regroupement des infractions reliées à la cruauté envers les animaux et l'augmentation de la peine maximale pour ces infractions; la création d'une infraction touchant le désarmement ou la tentative de désarmement d'un agent de la paix.

Le projet de loi permettra également de :

- ❑ clarifier le processus d'examen pour les requêtes présentées au Ministre de la Justice à l'égard des allégations d'erreur judiciaire (voir également l'article 690 du Code criminel sur le processus d'examen des déclarations de culpabilité);
- ❑ réformer et moderniser les procédures pénales à l'égard : des enquêtes préliminaires; de la communication de la preuve d'expert; des documents électroniques et des comparutions à distance; de la codification d'un système complet d'enquête sur les plaidoyers; des poursuites privées; du choix des jurés remplaçants; des restrictions à l'utilisation de représentants;
- ❑ créer de nouvelles infractions concernant l'utilisation de l'Internet pour attirer les enfants à des fins d'exploitation sexuelle; moderniser les dispositions relatives à la pornographie infantile pour en assurer l'application aux nouvelles technologies; et finalement, d'ajouter de nouvelles dispositions permettant de traiter plus efficacement la détermination de la peine dans les causes de pédophilie, de tourisme sexuel impliquant des enfants, le fait d'attirer des enfants en se servant de l'internet et la confiscation.

Armes à feu

Le programme du gouvernement qui prévoit la délivrance d'un permis à tous les propriétaires d'armes à feu ainsi que l'enregistrement de toutes les armes à feu en est maintenant à la deuxième année de sa mise en œuvre, qui doit durer quatre ans. Cette importante initiative visant à améliorer la sécurité du public a déjà donné des résultats tangibles puisqu'elle a permis aux autorités d'avoir accès à des renseignements à jour et, par conséquent, de sélectionner plus rigoureusement les demandeurs. La composante du programme portant sur la délivrance des permis a été un succès. Au cours de l'année à venir, on se concentrera sur l'enregistrement, qui devrait être terminé pour le 1^{er} janvier 2003. Entre-temps, le personnel se concentrera sur les priorités suivantes :

- ❑ mener une campagne d'information visant à encourager les propriétaires d'armes à feu à se procurer un permis;
- ❑ mettre en place des processus administratifs plus efficaces et plus efficaces afin de donner un meilleur service aux Canadiens;
- ❑ moderniser la version en ligne du système d'enregistrement et de délivrance de permis afin de rendre ce système plus simple et plus efficace;
- ❑ aider la collectivité des armes à feu en s'efforçant davantage de la rejoindre.

En outre, le programme met en place une structure d'administration à long terme qui optimisera la gestion efficace du groupe de partenaires tout en assurant le mieux possible la sécurité publique.

3. Renforcement de la confiance envers le système de justice et travailler à l'élaboration d'un système de justice équitable et accessible, qui réponde aux besoins changeants d'une population diversifiée.

Victimes d'actes criminels

La proclamation du projet de loi C-79 à la fin de 1999, la création du Centre de la politique concernant les victimes au sein du ministère de la Justice et l'octroi d'un budget au Centre ont permis de mettre pleinement en œuvre la stratégie du Ministère à l'égard des victimes d'actes criminels, telle qu'énoncée dans la réponse donnée en décembre 1998 au quatorzième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Les modifications au *Code criminel* viennent augmenter et élargir les réformes apportées au cours des quinze années précédentes et facilitent la participation des victimes au processus juridique, entre autres en favorisant la présentation d'information sur les déclarations de la victime, en permettant aux victimes de lire leur déclaration en cour en protégeant l'identité de la victime ou des témoins lorsque les circonstances le justifient et en améliorant la sécurité des victimes en obligeant les décideurs (agents de police, juges de paix, juges) à tenir compte de la sécurité de la victime dans leur décision d'octroyer une libération conditionnelle à un accusé. Une suramende compensatoire est maintenant imposée de façon automatique aux accusés reconnus coupables afin de reconnaître la responsabilité envers les victimes en général et d'assurer aux provinces et aux territoires des fonds pour le financement des services offerts aux victimes.

Le Centre de la politique concernant les victimes a pour mandat de coordonner toutes les initiatives fédérales de justice pénale touchant les victimes et de mener des études sur les questions émergentes en matière de victimisation et de réponse du système de justice pénale. Le Centre a également la responsabilité de consulter largement les victimes et les organisations offrant des services d'aide aux victimes afin d'assurer que leur point de vue soit pris en compte dans l'élaboration des politiques et de la législation pertinentes et de faire la promotion des initiatives visant à augmenter la sensibilisation

envers les conséquences de la victimisation et envers les lois, les politiques, les services et l'aide disponibles pour répondre aux besoins des victimes.

Le Fonds d'aide aux victimes aide les organisations non gouvernementales à mettre en place des initiatives novatrices en matière de services et d'aide aux victimes, y compris l'éducation du public, l'information et la recherche. De plus, une aide financière est accordée par le fédéral aux provinces et aux territoires pour faciliter la mise en œuvre des réformes du Code criminel et des lois provinciales/territoriales sur les victimes.

Réforme de la détermination de la peine et justice réparatrice

Comme suite à des consultations avec des fonctionnaires provinciaux et territoriaux et d'autres partenaires du système de justice, le Ministère proposera une série de modifications au Code criminel visant à améliorer l'efficacité du régime de détermination de la peine. Le Ministère continuera d'effectuer un suivi des tendances en matière de détermination de la peine et de la jurisprudence relative aux peines avec sursis, dans la foulée des récentes décisions historiques de la Cour suprême du Canada. Le Ministère s'est également engagé dans un important programme de recherche sur les lignes directrices en matière de détermination de la peine et les pratiques de peines minimales obligatoires en vigueur dans d'autres pays, afin d'en déterminer l'efficacité dans ces pays.

Dans le domaine de la justice réparatrice, le Ministère poursuivra ses efforts en coopération avec ses partenaires au sein du gouvernement fédéral et des autres paliers de gouvernement afin de faire progresser les programmes et les politiques visant l'élaboration d'une approche réparatrice à l'égard du traitement des comportements criminels. Le Ministère jouera en particulier un rôle de leadership en présentant des suggestions en vue de l'adoption de principes de base sur le recours à des programmes de justice réparatrice au Canada et dans le monde, au moyen d'une résolution présentée par le gouvernement canadien devant la Commission des Nations Unies sur la criminalité en avril 2000.

Étude de faisabilité d'une réforme structurelle du système de justice

Le gouvernement fédéral doit continuellement examiner les mécanismes et les structures en place afin de déterminer des façons d'augmenter l'efficacité et l'accessibilité du système de justice, sans pour autant compromettre la qualité de la justice. Ce besoin découle en partie des préoccupations relatives aux délais et aux coûts élevés associés au système actuel de tribunaux et du fait que la structure actuelle est souvent perçue comme inaccessible et inutilement complexe.

Certains procureurs généraux des provinces ont exprimé récemment un intérêt envers une réforme des tribunaux et en particulier envers le concept de cour unifiée en matière pénale (CUP). En conséquence, le Ministère mène présentement une étude pour évaluer la faisabilité d'une réforme structurelle du système de justice. Parmi les approches étudiées : le modèle CUP, constitué d'un tribunal d'un seul niveau; le « modèle québécois », qui consiste à étendre l'administration des tribunaux provinciaux; et une fusion des administrations judiciaires combinée à une reclassification des infractions.

Le plan de travail de l'étude de faisabilité prévoit que l'étude se termine par la présentation d'un rapport aux ministres f-p-t- responsables de la Justice à la fin de 2001 ou au début de 2002.

Article 690 du Code criminel sur le processus d'examen des demandes de clémence

L'article 690 du *Code criminel* permet à une personne qui a été reconnue coupable d'un acte criminel ou qui a été condamnée par un tribunal en vertu du Chapitre XXIV du *Code criminel* et qui croit avoir été condamnée injustement de demander à la Ministre de la Justice d'examiner son dossier. Le 8 juin 2000, la Ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-36, qui comportait des modifications à l'article 690. Au même moment, la ministre annonçait que des modifications administratives seraient apportées à l'unité d'examen des déclarations de culpabilité. Le projet de loi C-36 est mort au feuilleton avec la dissolution du Parlement à l'automne 2000. La Ministre entend déposer à nouveau les modifications à l'article 690. Les modifications législatives et administratives visent à rendre le processus d'examen des demandes de clémence plus ouvert et accessible et à en accroître l'imputabilité.

Examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne

Le 8 avril 1999, la Ministre de la Justice annonçait la création d'une commission indépendante présidée par le Juge La Forest afin de procéder à un examen exhaustif de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* – un premier depuis 1977. En juin 2000, la commission d'examen a déposé son rapport, intitulé *La promotion de l'égalité : une nouvelle vision*. Le rapport, qui découle des consultations extensives menées auprès d'intervenants des secteurs public et privé, contient 156 recommandations touchant tous les domaines, des modifications aux procédures et aux processus jusqu'à l'inclusion de nouveaux motifs de discrimination et de nouvelles exemptions.

Les Canadiens attendent du gouvernement qu'il réponde aux principales questions soulevées par le rapport. Notre approche et notre priorité en 2001-2002 consisteront à préparer cette réponse d'une manière pratique, équilibrée et humanitaire. Le Ministère continuera d'étudier et d'évaluer ces recommandations en étroite collaboration avec les d'autres ministères fédéraux et des groupes d'intérêts.

Équité salariale

Pour faire suite à l'annonce faite par le gouvernement le 28 octobre 1999 qu'il allait examiner les questions d'équité salariale, les ministres de la Justice et du Travail ont convenu d'agir en collaboration et en partenariat dans cette importante initiative. En octobre 2000, les ministres du Travail et de la Justice ont annoncé la nomination de Beth Bilson, doyenne de la Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan, à la présidence du Groupe de travail sur l'équité salariale. Ses premières responsabilités comprennent la tenue de consultations auprès des grandes organisations intéressées afin de recenser leurs questions et leurs préoccupations. Ces consultations se sont terminées en décembre 2000 et un rapport a été présenté aux ministres de la Justice et du Travail.

Au cours de la Phase II du projet, un groupe de travail indépendant formé de trois personnes procédera à un examen exhaustif des dispositions actuelles de la *Loi canadienne des droits de la personne* en matière d'équité salariale et de l'*Ordonnance sur la parité salariale*.

Protection des renseignements personnels

En août 2000, la Ministre de la Justice avait annoncé un examen du régime fédéral de protection des renseignements personnels. Cet examen était justifié d'une part par l'avènement des technologies de l'information et des biotechnologies et par l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, laquelle traite de la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. L'examen vise à déterminer si les lois actuelles suffisent à protéger la vie privée des Canadiens. Dans le cadre de cet examen, le Ministère consultera les autres ministères et organismes fédéraux et étudiera des appels aux réformes lancées antérieurement, y compris les propositions présentées par le Commissaire à la protection de la vie privée. Le Ministère consultera également la population canadienne.

Accès à l'information

En réponse à des préoccupations exprimées par différents groupes, y compris par des projets de loi d'initiative parlementaire, le Commissaire à l'information et d'autres, la Ministre de la Justice et le Président du Conseil du Trésor ont annoncé le 21 août 2000 la création d'un Groupe de travail sur l'accès à l'information. Le groupe de travail a pour mandat de procéder à un examen exhaustif du régime d'accès à l'information, y compris les modifications législatives et administratives nécessaires, et doit présenter ses recommandations plus tard cette année. Le Ministère continue de suivre les préoccupations reliées à l'accès à l'information mais attendra les recommandations du Groupe de travail avant d'entreprendre toute réforme à grande échelle des dispositions législatives.

Programme de vulgarisation et d'information juridiques

Le Ministère continuera de jouer un rôle de premier plan dans le secteur de la vulgarisation et de l'information juridiques (VIJ) en offrant un financement permanent et sur base de projets aux gouvernements et aux organismes des provinces et des territoires. Le réseau d'organismes de VIJ joue un rôle important pour faire en sorte que les Canadiens sont informés de leurs droits et de leurs responsabilités au plan juridique. Par ailleurs, le Ministère lance une consultation nationale sur l'évolution des programmes de VIJ, au moment où il réexamine sa vision à la lumière de ses priorités et de ses objectifs actuels et de ceux de l'ensemble du gouvernement.

Ententes sur l'aide juridique

Le ministère de la Justice, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, dans le cadre du Groupe de travail f-p-t permanent sur l'aide juridique, continuera de mettre l'accent sur la renégociation des ententes f-t-p sur l'aide juridique qui expirent le 31 mars 2001.

4. Travailler à l'établissement d'un système intégré de justice qui soit économique, axé sur les citoyens et relié à la communauté.

Sécurité des collectivités et prévention du crime

Dans le discours du Trône de 1999, le gouvernement fédéral s'engageait à étendre la Stratégie nationale sur la sécurité des collectivités et la prévention du crime. *Un meilleur avenir pour tous – Le plan d'action libéral pour le Canada*, publié en novembre 2000, reprenait cet engagement d'augmenter le financement de la Stratégie. Le Centre national de prévention du crime élabore présentement des options pour l'expansion potentielle. La stratégie élargie continuera de mettre l'accent sur des méthodes de prévention du crime pragmatiques, efficaces, axées sur la collaboration et faisant appel à la participation des citoyens dans leur communauté.

En 2000, on a réalisé une évaluation à mi-mandat de la stratégie. Cette évaluation avait pour but de fournir une rétroaction et une analyse de la structure et du fonctionnement d'ensemble de la stratégie. Les résultats ont fait ressortir les succès de la stratégie jusqu'ici et les secteurs d'amélioration possible pour l'avenir. Le cadre d'évaluation comprenait un certain nombre d'études secondaires mettant l'accent sur l'étalonnage des pratiques actuelles et de l'information en matière de prévention du crime; ces données seront utilisées pour mesurer les répercussions de la Stratégie nationale.

Fonds de subventions et de contributions

Le fonds de subventions et de contributions du Ministère est utilisé comme instrument stratégique afin de financer des projets novateurs qui à leur tour faciliteront la conception de programmes et de mesures législatives. Le programme est actuellement en cours d'évaluation. Au terme de celle-ci, on élaborera une stratégie pour s'assurer que le programme renouvelé corresponde aux priorités et aux besoins actuels.

Accords globaux d'accessibilité à la justice (AAJ)

Ces accords de partage des coûts avec le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon portent sur la prestation des services d'aide juridique, d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et de vulgarisation et d'information juridiques dans le Nord canadien. Ces accords viennent à échéance le 31 mars 2001 et devraient être reconduits sur une base temporaire afin de permettre au Ministère et à ses partenaires territoriaux de régler un certain nombre de questions portant entre autres sur la conception et la présentation des programmes qui auront des répercussions sur l'avenir à plus long terme de ces ententes de financement novatrices.

Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones

En 2001-02, le Ministère abordera toutes les questions en suspens examinées dans le cadre de l'examen tripartite (fédéral, provinces/territoires, organismes autochtones) du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones mis en place à la fin des années 80. Le Ministère :

- ❑ négociera et signera avec ses partenaires des provinces et des territoires de nouvelles ententes à frais partagés reflétant l'évolution du rôle des conseillers parajudiciaires en relation avec le nombre croissant d'initiatives de justice communautaire et d'autres nouveaux développements dans le secteur de l'administration de la justice;
- ❑ s'efforcera de répondre aux pressions touchant le financement de ce programme;
- ❑ améliorera, en collaboration avec ses partenaires au sein du programme, l'infrastructure de mise en œuvre du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (par l'utilisation d'outils comme une base de données nationale et le développement d'un programme national de formation des intervenants parajudiciaires).

Magistrature

Le Service des Affaires judiciaires appuie la Ministre et le Sous-ministre dans leurs relations avec les juges des cours fédérales et est régulièrement consulté par les autres ministères et organismes fédéraux sur des questions touchant la magistrature et les tribunaux en général. Les priorités pour l'année qui vient portent notamment sur la mise en œuvre de la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport quadriennal de la Commission d'examen de la rémunération des juges et le travail de politique sur la structure et la réforme des tribunaux. Les autres priorités portent sur le soutien des recours en justice impliquant les tribunaux ou la magistrature ainsi que d'autres sujets pouvant survenir d'urgence.

5. Leadership sur les questions de justice internationale

Justice pénale internationale

Le Ministère continue de jouer un rôle important en matière de justice pénale internationale dans les forums internationaux comme les Nations Unies (ONU), l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation pour le développement et la coopération économique (OCDE), le Conseil de l'Europe et le G8.

La Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre est entrée en vigueur le 23 octobre 2000. La *Loi* vient concrétiser les obligations du Canada en vertu du *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* (le Statut de Rome) et améliorer la capacité du Canada à poursuivre et à punir les personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Le Ministère poursuit sa collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du commerce international en vue de l'établissement d'un Tribunal pénal international (TPI).

Les fonctionnaires du Ministère ont participé à la négociation et à la rédaction de la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée que le Canada a signée le 14 décembre 2000. Le Canada a également signé deux protocoles supplémentaires : le Protocole contre l'introduction clandestine de migrants par terre, mer et air et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Ministère participe activement aux efforts en

vue de la rédaction d'un dernier protocole supplémentaire visant à combattre la fabrication illicite et le commerce des armes à feu.

Les fonctionnaires du Ministère ont également joué un rôle important dans la négociation et la rédaction de la Convention proposée sur le crime informatique du Conseil de l'Europe, qui doit être finalisée en 2001. De même, le Ministère participe activement aux groupes de travail du G8 sur la criminalité organisée transnationale, l'assistance juridique mutuelle et la criminalité technologique. En 2001, le Ministère poursuivra ses efforts sur différents autres fronts, dont la participation à une conférence de haut niveau du G8 sur le développement de la confiance et de la sécurité dans le cyberspace, à laquelle participeront des représentants de l'industrie et des forces policières, au Japon. Le Ministère a également assuré le leadership au sein des initiatives du Secrétariat du Commonwealth sur la criminalité informatique, et continuera d'assurer un rôle de leadership au sein des initiatives du Commonwealth en 2001.

Le Ministère continue de participer activement aux initiatives internationales de lutte contre la corruption, en particulier au sein de l'ONU, de l'OEA et de l'OCDE. Le Ministère participe entre autres au processus d'évaluation mutuelle au sein de l'OCDE afin de surveiller l'application par chacun des pays membres de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Il participe également à l'élaboration d'un mécanisme de suivi pour la Convention interaméricaine sur la corruption. Le Ministère prévoit jouer un rôle clé dans les efforts de préparation et de négociation d'un nouvel instrument des Nations Unies contre la corruption.

Au sein de l'OEA, le Ministère joue un rôle de leadership dans l'établissement d'un réseau électronique d'entraide judiciaire dans tout l'hémisphère dans le domaine du droit pénal. Le Ministère continuera d'assister le ministère du Solliciteur général dans ses efforts avec les États-Unis pour lutter contre la fraude transnationale.

Le Ministère poursuivra ses efforts en vue de l'application au Canada de différentes conventions internationales sur le droit pénal, comme la Convention internationale sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, la Convention sur la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention sur la suppression des actes de financement du terrorisme

Droit international privé

Le Ministère continue de participer à l'harmonisation du droit international privé au sein d'organisations comme la Conférence de La Haye sur le droit international privé, Unidroit, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et au sein d'organisations régionales comme l'Organisation des états américains (OEA). Les travaux actuels portent sur le droit commercial international, la coopération juridique et l'exécution des jugements, le droit de la famille et la protection des enfants/des adultes, ainsi que la protection des biens.

En droit commercial international, les initiatives les plus importantes pour l'année qui vient sont : la proposition de Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles d'Unidroit et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens aéronautiques d'Unidroit et de l'Organisation de

l'aviation civile internationale (OACI), qui lui est connexe, qui fournissent un cadre pour la création et l'application d'un intérêt international sur l'équipement mobile; la finalisation de la proposition de convention de la CNUDCI sur les assignations dans le commerce international; les travaux de la CNUDCI en matière d'arbitrage; ainsi que la signature et la ratification de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États de la Banque mondiale, qui requiert l'assentiment de toutes les administrations canadiennes.

Le Ministère de la Justice préparera, en collaboration avec la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada (CULC), une proposition de projet de loi uniforme visant l'application au Canada de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions de biens aéronautiques.

De même, la proposition de convention de La Haye sur la juridiction et les jugements prononcés à l'étranger dans les affaires civiles et commerciales devrait être finalisée plus tard cette année ou en début de 2002 et pourrait être appelée à devenir l'une des plus importantes conventions dans le domaine de la juridiction et de l'exécution des jugements rendus à l'étranger. Le ministère de la Justice continuera de travailler étroitement avec la CULC à la préparation d'une *Loi uniforme sur l'exécution des jugements prononcés à l'étranger* pour présentation en août 2001, afin d'assurer l'uniformité des législations provinciales dans ce domaine.

Dans le secteur du droit de la famille, le Ministère consultera les provinces et territoires au sujet de la signature et de la ratification de la Convention de La Haye de 1999 sur la protection internationale des adultes et de la Convention de La Haye de 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants. Un groupe de travail de la CULC, auquel participe le ministère de la Justice, entreprendra la rédaction d'une loi uniforme de mise en vigueur pour ces deux conventions.

Principaux engagements en matière de résultats

Maintien d'un système de justice qui répond aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d'une société moderne et pluraliste et qui reflète les valeurs des Canadiens

Résultats escomptés	Activités connexes
1. Mise en œuvre de politiques en matière de justice qui aident à apporter des réponses complètes et intégrées aux questions concernant les familles, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones et la société de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contribuer à l'élaboration du Programme national d'action pour les enfants en coopération avec les provinces et les territoires <input type="checkbox"/> Réformer le système de justice pour les jeunes <input type="checkbox"/> Mettre en application les nouvelles dispositions sur les pensions alimentaires pour enfants <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre la stratégie du gouvernement du Canada visant la réforme du système de droit de la famille au regard du droit de garde et de visite des enfants en coopération avec les provinces et les territoires <input type="checkbox"/> Prendre des mesures visant à protéger les enfants contre la négligence, la violence et l'exploitation <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre des solutions de rechange aux processus juridiques formels ainsi que des mécanismes de règlement des conflits dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones <input type="checkbox"/> Améliorer la compétitivité globale du Canada en renforçant le cadre juridique pour soutenir les progrès technologiques et les mesures à prendre concernant le commerce électronique
2. Mise en œuvre du programme du gouvernement en matière de sécurité et de protection au moyen d'une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accroître l'efficacité de la lutte contre le crime organisé <input type="checkbox"/> Simplifier la procédure criminelle, étendre l'utilisation des moyens technologiques et répondre aux besoins des victimes d'actes criminels et des témoins dans le cadre des procès <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre la réforme de la détermination de la peine, notamment le recours accru aux principes de justice réparatrice <input type="checkbox"/> Réduire la fréquence des crimes violents en mettant en application les mesures de contrôle des armes à feu
3. Accroissement de la confiance qu'inspire le système de justice et efforts en vue de créer un système de justice équitable et accessible qui réponde aux besoins changeants d'une population diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Reconnaître davantage les besoins des victimes d'actes criminels dans le système de justice <input type="checkbox"/> Élaborer des propositions législatives visant à améliorer le processus d'examen des condamnations prévu par le <i>Code criminel</i> <input type="checkbox"/> Élaborer des propositions visant à améliorer la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>, notamment en clarifiant les dispositions relatives à l'équité salariale <input type="checkbox"/> Mettre davantage l'accent sur les questions relatives au respect de la vie privée et à l'accès à l'information <input type="checkbox"/> Faire connaître davantage la loi et le système de justice au public <input type="checkbox"/> Renégocier des ententes de financement relatives à l'aide juridique
4. Création d'un système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Consulter davantage les Canadiens sur la réforme du système de justice pénale <input type="checkbox"/> Faire en sorte que les Canadiens contribuent à rendre leurs collectivités plus saines et plus sûres <input type="checkbox"/> Appuyer les innovations dans les domaines clés de la politique en matière de justice <input type="checkbox"/> Rendre la justice plus accessible <input type="checkbox"/> Étendre les services judiciaires offerts aux Canadiens autochtones <input type="checkbox"/> Maintenir l'indépendance et l'efficacité de la magistrature fédérale
5. Rôle de chef de file à l'égard des questions de justice internationale grâce à une façon dynamique et cohérente d'envisager les politiques et les activités	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Défendre efficacement les intérêts du Canada au regard de chacune des nombreuses questions de justice internationale touchant le pays <input type="checkbox"/> Assurer l'harmonisation et la coopération dans les activités juridiques internationales <input type="checkbox"/> Enquêter sur les cas de crime de guerre

3.3 Renseignements détaillés - Secteur d'activité Administration

3.3.1 Objectif du secteur d'activité

Veiller à la gestion stratégique efficace du programme de l'administration de la justice en établissant des cadres et des services administratifs et de gestion intégrée qui permettent la gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources.

3.3.2 Description du secteur d'activité

Ce secteur d'activité englobe tout un éventail de services de gestion intégrée et de services administratifs nécessaires pour appuyer l'exécution de programmes et l'administration interne par le Ministère.

3.3.3 Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

Prévisions Des dépenses 2000-2001		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP	En millions de dollars	ÉTP
*52,8	367	62,3	384	62,8	382	63,2	382

- Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

3.3.4 Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d'activités et de ressources

Amélioration de la capacité de gestion financière

Le Ministère s'efforce d'améliorer de manière significative sa capacité de fonctionner dans un cadre de planification, de rapport et de responsabilité par rapport à sa position actuelle. Il s'efforcera également d'améliorer sa capacité de planification par le recensement et la collecte d'information sur les mesures de rendement qui lui permettront de connaître, en termes quantifiables, quelles sont les tendances en matière de charge de travail et les efforts nécessaires pour y répondre.

Le Ministère de la Justice a mis en œuvre un train de mesures qui permettront d'améliorer l'affectation des ressources entre les trois champs d'activité du Ministère. Il continuera de parfaire et d'améliorer les processus appliqués et mettra en œuvre deux initiatives déployées à l'échelle du gouvernement, la Stratégie d'information financière et Contrôle 2000.

En résumé, le ministère de la Justice a entrepris de mettre en place des mesures modernes de contrôle afin d'améliorer sa capacité décisionnelle sur la base d'une information financière et non financière intégrée et complète.

Gestion des ressources humaines

INVESTIR DANS LES RESSOURCES HUMAINES : c'est le plan d'action du Ministère en matière de ressources humaines pour la période de 2000/2001 à 2003/2004. Le plan applique une perspective des ressources humaines à l'échelle du Ministère à l'affectation des ressources issues des mesures d'Intégrité des programmes et la formulation de différentes initiatives et stratégies visant à répondre à l'évolution de nos besoins et de nos priorités. Le plan sert également de mécanisme de suivi pour mesurer la progression vers l'atteinte des résultats, la mesure du succès et la gestion des ressources supplémentaires.

Pour plusieurs organisations du secteur public, y compris le Ministère, la gestion des ressources humaines est devenue l'une des fonctions stratégiques les plus importantes dans les années 90 et 2000. Face à la concurrence mondiale pour les personnes talentueuses, la capacité des organisations à attirer, retenir et motiver les personnes ambitieuses, talentueuses et compétentes devient le principal facteur de succès dans un environnement extrêmement concurrentiel. Le développement de cette capacité est l'un des aspects clés de la gestion des ressources humaines au Ministère.

Le Ministère fait face à une multitude de défis en matière de gestion des ressources humaines. Dans un premier temps, parce qu'il est l'une des institutions gardiennes de la démocratie au Canada, le ministère de la Justice doit pouvoir compter sur des experts du plus haut calibre et sur un effectif dont le sens de l'éthique, l'engagement, les valeurs et la culture d'inclusivité sont parmi les plus élevés. Pour construire un effectif présentant ces caractéristiques, le Ministère doit devenir un milieu de travail de choix en faisant la promotion des valeurs de la fonction publiques, du leadership et de l'innovation à tous les niveaux de son organisation.

Dans un deuxième temps, le maintien en fonction de ces professionnels hautement qualifiés exige un investissement important, particulièrement si l'on considère que l'Examen des programmes s'est traduit par une érosion des ressources dans certains secteurs du Ministère sans que la demande de services juridiques ne diminue dans la même proportion. Après plusieurs années de pressions financières, le Ministère voit maintenant ses ressources financières augmenter dans la foulée de l'ENR. Une planification appropriée de l'utilisation de ces ressources additionnelles constitue donc pour le Ministère une priorité, afin de faire en sorte que ces sommes soient utilisées de la manière la plus efficace. Enfin, certaines activités du gouvernement ont été décentralisées, donnant ainsi aux bureaux régionaux du Ministère un rôle plus grand et plus exigeant en ce qui concerne la prestation de services juridiques à ces clients. Les bureaux régionaux du Ministère ont connu une forte expansion au cours des dernières années, reflétant de plus en plus l'étendue et la diversité des services offerts et nécessaires dans toutes les sphères d'activité du gouvernement.

Les questions relatives à la gestion de la charge de travail seront résolues par un réaligement efficace des tâches et des ressources issues de l'ENR, des ententes de travail flexible permettant d'équilibrer les besoins du travail et de la vie personnelle et la simplification du processus de dotation, qui permettra de combler les postes plus facilement. Le Ministère renforcera son approche axée sur le leadership et le perfectionnement professionnel afin d'assurer le développement d'une réserve de talents de classe mondiale et d'assurer que sa culture de gestion lui permette d'attirer,

de retenir et favoriser l'éclosion du talent. Le Ministère s'est également engagé à atteindre quatre objectifs :

- ❑ répondre aux questions relatives à la charge de travail;
- ❑ prendre des mesures concrètes pour réduire le recours à l'emploi à durée déterminée;
- ❑ faire en sorte que chaque employé puisse disposer d'un minimum de cinq journées de perfectionnement professionnel chaque année;
- ❑ créer un milieu de travail libre de harcèlement.

Communications

Au cours de l'année écoulée, la Direction des communications a travaillé à surmonter plusieurs défis présentés dans les plans et priorités du Ministère. Justice Canada dispose maintenant de conseillers en communications dans cinq régions du pays. Avec la mise en place de ce réseau, le Ministère sera en mesure d'améliorer sa capacité de relations avec les médias, de faire le suivi des médias locaux et de l'environnement public et de recenser les problèmes régionaux de manière plus efficace.

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, la Direction des communications continuera d'appuyer le plan stratégique d'ensemble du Ministère grâce à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et la prestations de conseils et de consignes visant à appuyer les besoins internes du Ministère en matière de communications.

Programmes de sensibilisation : La Direction des communications a entrepris d'élaborer une image ministérielle cohérente, uniforme et soutenue venant appuyer les programmes de sensibilisation du Ministère. Dans le cadre de ces programmes, la Direction produira une nouvelle revue trimestrielle à l'intention du milieu juridique, mettra en place un programme de sensibilisation par des conférenciers et participera à un programme d'expositions destiné à attirer et à recruter de nouveaux avocats pour le gouvernement du Canada.

Ensemble, ces activités constituent une approche proactive de sensibilisation aux activités du ministère de la Justice, qui aidera également ce dernier à répondre au défi d'offrir un milieu de travail de plus en plus concurrentiel. La sensibilisation accrue du public envers le Ministère et ses programmes aidera à rendre le système de justice pertinent et accessible aux Canadiens et à faire en sorte qu'il réponde à leurs besoins. L'amélioration de sa capacité à promouvoir ses stratégies d'affaires et de recrutement placera le Ministère en meilleure position pour assurer le leadership et l'excellence dans les domaines du droit et des politiques, qui sont l'essence du rôle du gouvernement.

Milieu de travail : Le plan stratégique prévoit la mise en place d'un milieu de travail répondant aux besoins des employés du ministère de la Justice dans un environnement marqué par l'évolution et la croissance. Ce nouvel environnement comprend des pressions émergentes et des pressions à long terme qui exigent du Ministère qu'il améliore son fonctionnement interne (dans sa relation avec ses employés et ses clientèles) et externe (dans sa relation avec le public).

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, la Direction des communications collaborera avec les autres secteurs pour leur fournir des outils permettant de mettre ces changements en place. Les outils retenus donneront aux employés un accès plus facile

à l'information dont ils ont besoin pour gérer la transition vers le nouveau milieu de travail.

Services principaux : Outre les points relevés ci-dessus, la Direction des communications continuera d'offrir des services de haute qualité à ses clients. Par l'entremise de ses conseillers en communications et du Groupe des relations avec les médias, la Division des affaires publiques offrira au Ministère et au Cabinet de la Ministre des services et des conseils en planification stratégique des communications ainsi qu'une large gamme d'outils de communication. La Direction des communications et des services exécutifs continuera d'appuyer les besoins du Ministère en matière de communications internes en fournissant des conseils sur les communications électroniques, les documents imprimés et les autres services de communications.

Gestion de l'information

Les principales priorités en matière de gestion de l'information en 2001-2002 seront d'étendre les communications, de faciliter le partage du savoir et de poursuivre l'élaboration d'un cadre de gestion pour la gestion de l'information et les technologies de l'information.

Le Ministère mettra l'accent sur l'amélioration des communications en ayant recours à la technologie Internet pour répondre aux besoins de connectivité entre l'administration centrale, les régions, les unités de services juridiques, les télétravailleurs, les clients, les citoyens et les groupes d'intérêt. L'accès à distance protégé au courrier électronique et aux applications d'affaires du Ministère constitue un élément important de l'initiative pour améliorer la connectivité. Le projet Justice-en-direct, qui s'inscrit dans l'initiative plus large de Gouvernement-en-direct, jouera un rôle clé pour donner aux Canadiens un accès plus facile au système de justice en leur donnant accès par voie électronique à l'information, aux services et aux ressources du Ministère.

Le Ministère continuera de rechercher les occasions de partager son savoir et les produits de son travail afin d'appuyer ses activités de prestation de services et d'élaboration des politiques. À ce titre, une initiative clé sera le développement d'un environnement électronique de coopération et de travail d'équipe visant à améliorer les relations de travail avec les organisations provinciales, territoriales, nationales et internationales. D'autres initiatives porteront sur l'élaboration de systèmes d'informations pour cadres supérieurs et de prototypes de gestion électronique des documents. Des initiatives visant la réutilisation des produits de travail et l'accroissement de l'efficacité dans l'utilisation et la gestion de l'information constitueront un facteur positif dans les efforts du Ministère visant à aider ses employés à gérer la croissance de la charge de travail.

Le Ministère poursuivra l'élaboration du modèle de régie pour la gestion de l'information et les technologies de l'information afin d'assurer la mise en place d'un cadre clair permettant de définir les rôles et les responsabilités et d'établir les priorités.

Principaux engagements en matière de résultats: saine gestion du Ministère

Résultats escomptés	Activités connexes
1. Améliorer la capacité de gestion financière	<input type="checkbox"/> Améliorer la capacité de planification du Ministère par le recensement et la cueillette de mesures financières et non financières du rendement <input type="checkbox"/> Mise en œuvre de la Stratégie d'information financière et de Contrôle 2000
2. Communications inclusives, centrées sur le citoyen et en langage clair à l'appui des priorités du Ministère	<input type="checkbox"/> Fournir des documents rédigés en langage clair dans différents formats <input type="checkbox"/> Revoir le temps de réponse au nombre croissant de Canadiens qui présentent des demandes de renseignements <input type="checkbox"/> Assurer une formation spécialisée en médias aux avocats chargés des litiges <input type="checkbox"/> Fournir un accès en ligne aux travaux des différents secteurs et divisions du Ministère

Principaux engagements en matière de résultats : positionner le Ministère pour l'avenir par le perfectionnement de son personnel aujourd'hui

1. Étendre les communications et le partage du savoir par le recours aux technologies de l'information	<input type="checkbox"/> Améliorer la connectivité par l'application de la technologie Internet
2. Revitaliser l'effectif en mettant l'accent sur le recrutement, la rétention, le développement personnel et professionnel et la formation	<p>Recrutement</p> <input type="checkbox"/> Développer de meilleurs outils de prévision et de planification <input type="checkbox"/> Modifier la structure de ressources du Ministère en : <ul style="list-style-type: none"> - modifiant la structure de postes du Ministère; - passant à des nominations à des postes à durée indéterminée; - restructurant les ressources au sein du groupe LA. <input type="checkbox"/> Créer et réaliser des projets, des politiques et des initiatives qui favorisent le recrutement et la gestion de ressources additionnelles: <ul style="list-style-type: none"> - Préparer et mettre en œuvre un plan de recrutement stratégique; - Mettre en œuvre la NGC et établir le régime de rémunération approprié pour le groupe LA; - Mettre en œuvre le plan d'action d'équité en emploi; - Mettre en œuvre le Programme d'excellence pour les avocats <p>Maintien en poste</p> <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre les 4 objectifs ministériels; <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre le plan d'action d'équité en emploi; <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre le programme des primes d'encouragement et de la reconnaissance; <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre le Programme des langues officielles; <input type="checkbox"/> Remettre en place le programme d'entrevues de départ.
3. Améliorer le soutien administratif et le soutien à l'infrastructure	<input type="checkbox"/> Créer et maintenir des programmes, des politiques et des initiatives visant à améliorer nos activités de soutien administratif et de soutien de l'infrastructure en : <ul style="list-style-type: none"> - améliorant les services RH par l'utilisation de la technologie et la décentralisation des fonctions RH; - procédant à un examen des outils et des processus de dotation; - implantant le cadre de délégation et de responsabilité en dotation

Section IV : Initiatives conjointes

4.1 Initiatives horizontales

4.4.1 Développement durable

Résultats escomptés	Activités connexes
Appuyer le développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral au moyen de la prestation de services juridiques de grande qualité et du développement de l'infrastructure juridique	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Assurer un excellent soutien juridique aux grandes initiatives de développement durable<input type="checkbox"/> Créer des instruments juridiques améliorés<input type="checkbox"/> Continuer d'accroître sa capacité de fournir des services juridiques de grand qualité<input type="checkbox"/> Améliorer la formation juridique offerte aux clients<input type="checkbox"/> Promouvoir le règlement des différends et le traitement plus efficace des litiges
Dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, examiner l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Promouvoir les principes du développement durable au moyen des initiatives sur les collectivités durables<input type="checkbox"/> Appliquer la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones dans le respect des principes des collectivités durables<input type="checkbox"/> Mener, dans la domaine de la prévention du crime, des activités qui favorisent la Stratégie de développement durable<input type="checkbox"/> Contribuer aux recherches interministérielles sur l'interaction entre la cohésion sociale et le développement durable
Réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Stabiliser le niveau de consommation du papier<input type="checkbox"/> Réduire les déchets solides<input type="checkbox"/> Accroître les achats « écologiques »<input type="checkbox"/> Accroître la sensibilisation des employés à l'environnement

Section V : Renseignements financiers

5.1 Sommaires des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
<u>Subventions</u>				
Droit et orientation	26,1	31,2	21,9	21,9
Total des subventions	26,1	31,2	21,9	21,9
<u>Contributions</u>				
Droit et orientation	350,1	349,7	352,8	331,8
Total des contributions	350,1	349,7	352,8	331,8
Total des subventions et des contributions	376,2	380,9	374,7	353,7

5.2 Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

5.2.1 Objectif

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en œuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des Autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

5.2.2 Résultats escomptés

Les subventions et contributions servent en partie à soutenir des réponses rapides en matière de politiques stratégiques et de législation et à appuyer la mise en œuvre des politiques et des lois. De plus, ces fonds permettent l'élaboration de projets expérimentaux et de projets de recherche dans des secteurs intéressant le Ministère en vue d'étayer les futures priorités de politiques ministérielles et gouvernementales.

Les projets soutenus par des subventions et contributions agissent comme des leviers stratégiques qui servent à mieux informer et aider le Ministère à s'adapter à un environnement en constante évolution. Le Ministère s'efforce actuellement de mieux aligner le financement des projets sur les priorités stratégiques ministérielles, ainsi que d'engager plus systématiquement les ONG (organisations non gouvernementales) et le publique dans l'élaboration de projets innovateurs.

5.3 Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

5.3.1 Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Secteur d'activité : Administration				
<input type="checkbox"/> Bureau d'enregistrement des actions en divorce	0,7	0,7	0,7	0,7
Secteur d'activité : Droit et orientation	-	-	-	-
<input type="checkbox"/> Armes à feu	43,1	23,0	20,2	11,7
<input type="checkbox"/> Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	1,3	1,4	1,5	1,6

5.4 Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	849,0
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	19,8
Cotisation visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	10,9
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1
	30,8
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	25,1
Coût net du programme pour 2000-2001	854,7

Section VI : Autres renseignements

6.1 Lois appliquées par le ministère de la Justice

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)</i>	S.R.C. 1970, ch. A-14
<i>Loi sur la preuve au Canada</i>	L.R., ch. C-5
<i>Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale</i>	L.R., ch. C-30
<i>Déclaration canadienne des droits</i>	1960, ch. 44
<i>Loi sur l'arbitrage commercial</i>	L.R., ch. 17 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les contraventions</i>	1992, ch. 47
<i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i>	L.R., ch. C-50
<i>Loi sur le divorce</i>	L.R., ch. 3 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les biens en déshérence</i>	L.R., ch. E-13
<i>Loi sur l'extradition</i>	L.R., ch. E-23
<i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</i>	L.R., ch. 4 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur la Cour fédérale</i>	L.R., ch. F-7
<i>Loi sur les armes à feu</i>	1995, ch. 39
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	L.R., ch. F-28
<i>Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères</i>	L.R., ch. F-29
<i>Loi sur les criminels fugitifs</i>	L.R., ch. F-32
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	L.R., ch. H-6
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	L.R., ch. I-1
<i>Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises</i>	1991, ch. 13
<i>Loi d'interprétation</i>	L.R., ch. I-21
<i>Loi sur les juges</i>	L.R., ch. J-1
<i>Loi sur le ministère de la Justice</i>	L.R., ch. J-2
<i>Loi sur la Commission du droit du Canada</i>	1996, ch. 9
<i>Loi sur le mariage (degrés prohibés)</i>	1990, ch. 46
<i>Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle</i>	L.R., ch. 30 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les langues officielles</i>	L.R., ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	L.R., ch. O-5
<i>Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux</i>	L.R., ch. P-16
<i>Loi canadienne sur les prises</i>	S.R.C. 1970, ch. P-24
<i>Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)</i>	L.R., ch. 40 (3 ^e suppl.)
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	L.R., ch. S-7
<i>Loi sur l'immunité des États</i>	L.R., ch. S-18
<i>Loi sur la révision des lois</i>	L.R., ch. S-20
<i>Loi sur les textes réglementaires</i>	L.R., ch. S-22
<i>Loi sur la Cour suprême</i>	L.R., ch. S-26
<i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i>	L.R., ch. T-2
<i>Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères</i>	L.R., ch. 16 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	L.R., ch. Y-1

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	L.R., ch. A-1 (président du Conseil du Trésor)
<i>Loi sur les connaissements</i>	L.R., ch. B-5 (ministre des Transports)
<i>Code criminel</i>	L.R., ch. C-46 (Solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)
<i>Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions</i>	L.R., ch. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)
<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	L.R., ch. P-21 (président du Conseil du Trésor)